

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/769
28 mars 2006

(06-1422)

Original: espagnol

INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ DE 1996 DANS LES LISTES DE CONCESSIONS TARIFAIRES DE L'OMC

Argentine – Liste LXIV

Demande de dérogation

La communication ci-après, datée du 23 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la transposition de la Liste LXIV de l'Argentine dans la nomenclature du Système harmonisé de 1996.

À ce sujet, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Argentine souhaite demander une prorogation de la dérogation pour suspendre l'application des dispositions de l'article II du GATT de 1994 et, à cet effet, présente les renseignements ci-après:

- Date de la dérogation initiale: 13 décembre.
- Date de la présentation des documents en rapport avec la mise en application du SH: 30 mai 1995.
- Nombre de prorogations accordées et dates des décisions correspondantes: 15 – 18/07/96; 24/04/97; 22/10/97; 24/04/98; 14/10/98; 15/06/99; 04/11/99; 03/05/00; 08/12/00; 08/05/01; 13/05/02; 15/10/02; 24/07/03; 20/10/04 et 27/07/05.
- Nombre de pays avec lesquels des négociations au titre de l'article XXVIII ont été engagées: trois.
- Nombre de pays avec lesquels des négociations au titre de l'article XXVIII ont été achevées: trois.
- Description des problèmes pertinents:
 - Situation actuelle: l'échange de renseignements avec l'Union européenne se poursuit pour une série de positions tarifaires.
 - Une dérogation est demandée jusqu'au 30 avril 2007 afin d'achever le processus engagé avec l'Union européenne.